Accompagnement vers l'emploi : pendant la Terminale

(Engagement annuel forfaitaire)

Action : Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi

Ce dispositif, progressivement étendu depuis son lancement expérimental en 2021, sera généralisé à compter de la rentrée 2024. Chaque élève en dernière année de lycée professionnel souhaitant s'insérer dans l'emploi après son diplôme bénéficiera d'un accompagnement spécifique : des ateliers organisés par des conseillers spécialisés de France Travail permettront aux élèves d'améliorer leurs connaissances du marché du travail, de se familiariser avec les différents outils de recherche d'emploi, et de préparer les entretiens de recrutement.

Ces interventions viendront enrichir et compléter le module de préparation à l'insertion professionnelle mis en œuvre dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation.

Intervention des personnels volontaires pendant l'année de terminale :

- > coordination des interventions France Travail : articulation des calendriers, identification des besoins spécifiques selon les classes et les spécialités ;
- > liaison entre les conseillers de France Travail et les équipes pédagogiques, afin de favoriser la continuité des apprentissages, l'articulation avec l'exploitation pédagogique des PFMP, le lien avec les enseignements, l'enrichissement des contenus, etc. ;
- > Suivi des jeunes participants aux ateliers, en lien avec le professeur principal.